



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 05-2026 LUNDI 2 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six et le deux du mois de février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire

Présents : 15 – ROUX Philippe, ALLIX Jean-Marie, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, JABRY Alain, LIOUTIER Pascale, MARTIN Marie-France, BENOIT Nadine, BOIRON Yves, BOUDON Alain, CHARRE Béatrice, COMPERE Philippe, FARJON Philippe, MAZON Elisabeth, MOURARET Sophie

Absents ayant donné procuration : 5 – ROBERT Sonia à CORTIAL Patrick, CADET Dominique à PERRIER Bernadette, ROURE Christine à ROUX Philippe, VACHERESSE Marc à Marie-France MARTIN, MATHON Sébastien à LIOUTIER Pascale

Absents n'ayant pas donné procuration : 3 – GIMON Jean-Paul, BARBAROUX Sylvie, BALDYGA Benjamin

Secrétaire de séance : JABRY Alain

OBJET : Suppression d'emploi

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique qui stipule que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu l'organigramme des services municipaux de Saint Etienne de Fontbellon ;

Vu le tableau des effectifs ;

Considérant qu'il figure actuellement dans ledit tableau deux emplois permanents de Directrice générale des services (DGS),

Considérant que cette situation résulte d'une période de « tuilage » permettant le passage de relais entre l'ancienne DGS et la nouvelle,

Considérant que le maintien temporaire de ce doublement de poste a également été nécessaire afin de permettre l'écoulement des congés accumulés par la DGS sortante avant qu'elle puisse faire valoir ses droits à la retraite,

Considérant qu'il convient à présent d'ajuster le tableau des effectifs afin de revenir à une seule création de poste de Directrice générale des services,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 11 décembre 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- La suppression, à compter du 3 février 2026, d'un emploi permanent de Directrice générale des services, attaché, catégorie A, à temps complet ;
- De modifier le tableau des effectifs en conséquence ;
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ces créations et suppressions de postes.

Fait et délibéré les jour, mois et an que des
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Envoyé en préfecture le 03/02/2026

Reçu en préfecture le 03/02/2026

Publié le

ID : 007-210702312-20260202-05_2026-DE

S²LO

La Secrétaire de séance,
Alain JABRY

Le Maire,
Philippe ROUX

